



Condamne a en angletterre pour l'importation de drogue

Par **yann06**, le **30/01/2012** à **11:01**

Bonjour,

J ai ete condamene a une peine de 6 ans pour importation de drogue en Angletterre (140g de cocaine) le 7/01/2010. Je vais accepter le schema de retour volontaire(Early Removal Scheme) vers la France afin de beneficier de 9 mois de reduction de peine.

Ma question est aurais-je un casier judiciaire en France et aurais je des problemes si je souhaite voyager a l etranger?

J ai ete offert un boulot dans l import export et une restriction de mes déplacements vers l etranger serait nuisible.

Je sais que j aurai une interdiction du territoire Britannique de 10 ans mais je souhaite savoir si il y aura d autres implications pour moi.

Merci beaucoup pour votre aide